



## Conseil Municipal du 23 septembre 2022

### **1) Attribution marché Public Programme Voirie 2022 :**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 10 août, trois entreprises avaient répondu : COLAS France, EUROVIA et EIFFAGE.

C'est l'entreprise Eiffage mieux disante qui a été retenue. Au programme la Costette, le chemin de La Roue et la montée depuis le pont de Pontanier jusqu'au premier carrefour à Moulin.

### **2) Choix Cabinet d'études pour assistance de maîtrise d'œuvre pour le nouveau réseau de chaleur et étude de Délégation de Service Public:**

Deux propositions sont examinées par le Conseil, la première du cabinet KAIROS Ingénierie, l'autre du cabinet EEPOS. C'est la seconde proposition, mieux disante, d'un montant de 12 960€ HT qui est choisie. Cette étude est financée à hauteur de 70% par l'ADEME.

### **3) Bail emphytéotique pour la centrale photovoltaïque de Chennebou**

Mr le Maire rappelle la signature préalable d'une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitude en vue de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque avec la Société EDF Renouvelables France, société à laquelle s'est substituée la Société Centrales Photovoltaïques PS5 et présente au Conseil le projet d'acte de bail emphytéotique de 22 ans devant être reçu par Maître Morgane MARAIS, notaire à Agde et Maître Benjamin Rocher, notaire à Tence portant sur des parcelles cadastrées section E N° 1925, 1926 et 1928 au lieu dit Chennebou. Il présente en outre au conseil un projet d'acte de constitution de servitudes annexé. Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité le contrat de bail emphytéotique sus-visé avec constitution de servitudes et donne pouvoir à Mr le maire pour signer tout document utile.
- 

### **4) Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage** Le Conseil approuve à l'unanimité le schéma Départemental.

### **5) Adhésion Agence Ingénierie du Département de la Hte Loire**

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette adhésion fixée à 300€ par an.

### **6) Passage à la nomenclature M57 :**

Le Conseil donne son accord pour le passage à cette nomenclature qui a trait à la comptabilité et succède à la nomenclature M14.

### **7) Extension Basse Tension à Mazalibrand :**

Le Conseil approuve l'avant-projet d'extension, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Hte-Loire qui prévoit une participation de 1640 € de la commune (travaux de génie civil).

**8) Approbation Modification des Statuts du SGEV :** Le Conseil est appelé à délibérer sur le retrait de la communauté d'Agglomération du Puy en Velay et sur l'acceptation de la modification des statuts du Syndicat de Gestion des eaux du Velay (SGEV) . Accord à l'unanimité.

**9) Vente de biens de section**

Le conseil donne son accord pour mettre en œuvre la procédure de vente de biens de section à Tirebouras et Malagayte ( extension d'un parking) . Étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs. Les ayants droits seront consultés.

**10) SUBVENTIONS :**

✓ **Société d'Histoire de la Montagne :**

Le conseil accepte l'octroi d'une subvention de 500 euros à la SHM mais émet le vœu que les archives détenues par cette dernière fassent l'objet d'un transfert ( en document original ou en copie) aux Archives Départementales de la Hte-Loire afin de permettre une meilleure consultation du fonds par les chercheurs.

✓ **Cyclo-cross :**

Accord à l'unanimité pour une subvention de 200€ pour cette manifestation sportive aujourd'hui bien installée dans nos animations locales.

**11) QUESTIONS DIVERSES:**

**Demande achat de pierres dans une ruine au Bouchat :**

Le conseil donne son accord pour cet achat au prix fixé précédemment par le Conseil Municipal pour un achat antérieur. Une convention préalable sera établie avec l'acquéreur avant tout travaux, étant entendu que certains murs doivent rester en place pour assurer la solidité de la maison mitoyenne, des garanties seront demandées.

**Vente Terrain à Saint-Voy**

Pascal Riou alerte le conseil sur la signature d'un compromis de vente pour une parcelle constructible située à proximité de l'église de Saint-Voy. Il s'inquiète du risque de dénaturation du site, et souligne l'importance du lieu et des activités qui s'y déroulent tant pour la commune que pour le territoire. La commune a sollicité une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France et se montrera attentive au respect de ses préconisations.. Le Conseil demande aussi qu'une réflexion plus large soit menée pour évoluer vers un Plan Local d'Urbanisme destiné à remplacer notre vieille carte communale.